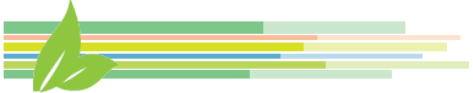


# Surveillance Biologique du Territoire – BSV et ENI SORE

Adeline CHASTRUSSE – CRA- Animatrice SBT interfilières  
Caroline MARTIN – DRAAF-SRAL – Chargée de mission SBT



# Les BSV en quelques chiffres

- 7 filières dont 1 en inter-régions (arbo cidricole)
- 6 animatrices et 1 animateur en Pays de la Loire ; 2 structures porteuses, CRA PL et Polleniz
  - animation du réseau d'observateurs et rédaction des BSV
- Appui des instituts techniques pour les modèles (GC et viti)

En 2020 :

- 51 structures conventionnées pour les observations
- 278 observateurs dont 76 producteurs/agriculteurs et 30 jardiniers amateurs
- Plus de 1000 parcelles observées
- Environ 12 000 observations
- 167 BSV
- 7700 lecteurs fin 2020, déjà 570 abonnés de plus en 2021 !



# Focus sur un temps fort

- Formation « Auxiliaires et biodiversité fonctionnelle »
- Proposée à l'ensemble des observateurs
- Depuis 2 ans :
  - 2020 : Hugues Mouret, expert naturaliste et directeur scientifique de l'association Arthropologia
  - 2021 : Johanna Villenave-Chasset, Docteure en entomologie et écologie du paysage, Flor'insectes
    - 1 partie théorique en visio
    - 1 partie terrain sur une ferme du réseau DEPHY viticulture : 1 parcelle en agroforesterie avec arbres fruitiers et un atelier maraichage, en conversion AB

# Le BSV, au-delà de l'analyse de risque ...

- Messages sur les méthodes alternatives
- Focus sur les auxiliaires
- Focus sur les adventices
- Promotion des documents techniques et des journées Écophyto
- Les BSV bilan = une aide pour interpréter les QSA

## • Acarien rouge

### Observations

La plupart des parcelles sont indemnes, mais certaines parcelles peuvent héberger des formes mobiles, en nombre. Dans les parcelles suivies, l'absence d'acariens prédateurs pour réguler ces ravageurs doit inciter à une grande vigilance.

### Evaluation du risque

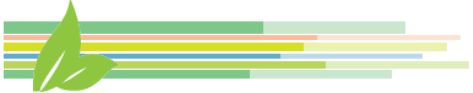
Les conditions sont favorables aux éclosions mais la croissance des pousses devrait diluer les populations. Dans les parcelles à risque, des comptages à 15 jours d'intervalle permettent d'évaluer l'évolution des populations.

### Méthodes alternatives



- ⇒ Les auxiliaires doivent être préservés, en aménageant la lutte chimique, mais aussi par la gestion de l'enherbement.
- ⇒ Les introductions de phytoséiides (tels que *Typhlodromus pyri*) aident efficacement à la régulation des populations d'acariens.
- ⇒ L'irrigation par aspersion sur frondaison en période estivale peut présenter un intérêt contre les acariens.





# ENI : effets non intentionnels

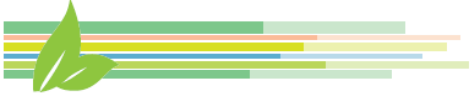
- ENI résistances
- ENI biodiversité
  - 33 parcelles suivies depuis 2012 en PDL (500 parcelles au national) sur 4 indicateurs : vers de terre, coléoptères, oiseaux et flore de bord de champs

## En savoir plus sur le dispositif

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/observation-de-la-biodiversite-en-agriculture-reseau-des-pays-de-la-loire/>

- 1 animateur (Polleniz) et 6 observateurs (CRA PL)
- Tous les ans, actualisation de la synthèse des observations, disponible [ici](#)

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/bilan-regional-des-observations-des-effets-non-intentionnel-eni-biodiversite-2013-2020/>



# Perspectives 2022

## **1- Intégration du CRE au sein du CROPSAV (Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale)**

Suite à la décision du CNE de décembre 2020, et en accord avec le rapport CGAAER/CGEDD.

Objectif : placer le CROPSAV au centre de la stratégie sanitaire régionale, compétent en matière d'organismes réglementés et non-réglementés.

Prochain CROPSAV en Pays de la Loire = 18 novembre



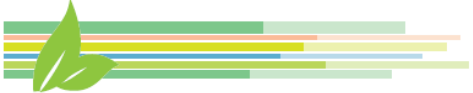
# Perspectives 2022

## 2- Présentation du BSV 2022 prévisionnel

La maquette Écophyto 2021 pour les actions 2022 a été communiquée le 08/09 :

Un budget SBT épidémio affiché à 6,5 M d'€ (6,6 M d' € en 2021) avec une possible baisse de 5% si des cofinancements ne sont pas rapidement levés pour la refonte du système SI de l'épidémiosurveillance. Les enveloppes régionales devraient être communiquées fin octobre/début novembre.

Un budget ENI constant avec une partie plus importante pour l'animation nationale du Museum. En attente également des enveloppes régionales.

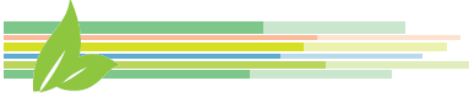


# Perspectives 2022

## 3- Réorientation de l'épidémiosurveillance et refonte du BSV

- GT1 = financement / cofinancement (couples Organisme Nuisible/Cultures + autres enjeux)
- GT2 = organisation (modélisation, protocoles, plateforme national...)
- GT3 = archétype du BSV 2.0 (forme du futur BSV)





# Perspectives 2022

## 3- Réorientation de l'épidémiosurveillance et refonte du BSV

Matrice de priorisation des couples cultures/ON en région  
Des réunions au printemps 2021 dans chaque filière avec les partenaires du BSV

→ en fonction des enjeux de traitements et si c'est l'observation qui conditionne le traitement

### Exemple sur Blé

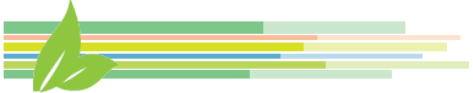
On garde : septoriose du blé, pucerons à l'automne, limaces, ...

On arrête : criocères, tordeuses, piétin verse, ...

### Exemple sur Tomate

On garde : thrips, mineuse

On arrête : aleurode, punaise

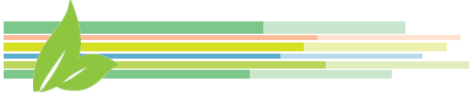


# SORE

La Surveillance des Organismes Réglementés, Émergents et le cas échéant de qualité (pour les problématiques export prioritaires) a pour objectifs de :

- Garantir la connaissance du statut (indemne) du territoire
- Permettre la lutte en cas de détection d'organismes de lutte obligatoire
- Maintenir le statut exempt des lieux et sites de production conformément aux standards nationaux et internationaux (NIMP4 et 10)
- Sécuriser la qualité sanitaire du matériel végétal produit et circulant

Elle est réalisée par des agents de l'État (DRAAF-SRAL) ou par délégation par les organismes à vocation sanitaire (en Pays de la Loire : Polleniz, anciennement FREDON).



# SORE

Le Règlement d'exécution 2019/2072/UE du 28 novembre 2019 établit une liste de 174 organismes nuisibles, dits de quarantaine (OQ), dont chaque état membre est tenu de réaliser une surveillance visant à s'assurer de leur absence sur son territoire

Parmi ces 174 OQ, 20 d'entre eux, les plus dangereux, ont été classés organismes de quarantaine prioritaires (OQP). Leur surveillance est annuelle, tandis que pour les autres organismes nuisibles classifiés, elle est pluri-annuelle.





# SORE

- Principal enjeu de cette surveillance : en cas d'apparition d'un OQ, que sa première détection soit suffisamment précoce pour permettre son éradication avant qu'il ne s'étende de façon irréversible.

## **La contribution essentielle de chacun**

En cas de détection ou suspicion de présence d'un OQ ou d'un OQP, chaque détenteur de végétaux, chaque exploitant, chaque prestataire intervenant sur des végétaux est légalement tenu de prévenir sans délai la DRAAF-SRAL ou Polleniz.

En cas de non-respect de cette obligation de signalement la responsabilité pénale du contrevenant pourrait être engagée, et il serait écarté des dispositifs d'indemnisation pouvant exister.